



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3092**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Bourrelier et appartenant à la Commune de Saint Fons

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3092**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Bourrelier et appartenant à la Commune de Saint Fons**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

La Commune de Saint Fons a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 300 de la section AC, qui constitue une partie du terrain d'assiette d'un parc de stationnement public dont l'autre partie appartient déjà à la Communauté urbaine.

Le classement de cette emprise de 620 mètres carrés permettrait ainsi d'assurer une continuité dans l'entretien des espaces publics car elle est située au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Bourrelier, 2 voies appartenant déjà au domaine public de voirie communautaire.

Par délibération n° 12-017 du 26 janvier 2012, le Conseil municipal de Saint Fons a approuvé la cession à titre gratuit à la Communauté urbaine de la parcelle cadastrée sous le numéro 300 de la section AC, comme constituant du terrain incorporé au domaine public de voirie.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la parcelle cadastrée sous le numéro 300 de la section AC, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle de terrain d'une surface de 620 mètres carrés cadastrée sous le numéro 300 de la section AC aménagée en parc de stationnement, située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Bourrelier à Saint Fons, et appartenant à la Commune de Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Crédit, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 211 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la parcelle de terrain d'une surface de 620 mètres carrés cadastrée sous le numéro 300 de la section AC situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue du Bourrelier à Saint Fons, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.